

ACTUALITÉS.NET

LA LETTRE D'INFORMATION DE L'ONISEP OCCITANIE

509

SEMAINE DU 20 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

PAGE 2

- Parcoursup est ouvert
- Accompagner les élèves sur Parcoursup
- Ça recrute !
- Le chiffre de la semaine

PAGE 3

- L'apprentissage en 2023
- Les p'tites brèves
- La bonne initiative

PAGE 4

- Métier : architecte des Bâtiments de France
- Conjoncture en hausse !
- Vient de paraître : Bilan de la session 2024 Mon Master

**DERNIER NUMÉRO DE L'ANNÉE !
NOUS VOUS SOUHAITONS À
TOUTES ET TOUS DE TRÈS TRÈS
BONNES FÊTES !**

→ À LA UNE !

Parution du référentiel des compétences à s'orienter au collège.

Coordonnée par l'Onisep, l'élaboration du Référentiel des compétences à s'orienter au collège a été conduite avec la contribution de l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) et du Laboratoire de Psychologie et d'Ergonomie Appliquées (LaPEA) affilié à l'université Paris Cité et l'université Gustave Eiffel, des acteurs de l'éducation et de l'orientation en

région académique et des élèves. Elle est en cohérence et dans la continuité du Référentiel des compétences à s'orienter au lycée, publié en 2022.

La conception du référentiel a reposé sur **trois grandes phases**. La première étape a consisté en une **étude scientifique** afin de repérer les compétences mises en œuvre dans la construction des projets d'orientation (savoirs, savoir-faire, savoir-être), en recueillant la parole des élèves et des acteurs de l'orientation. La seconde phase de co-construction a permis d'**affiner les compétences**, d'en proposer des définitions et de s'assurer de leur compréhension par les élèves. Il en a émergé **14 compétences, réparties en 3 grands blocs de compétences** : connaître et savoir s'informer sur le monde, se découvrir et s'affirmer, se construire et se projeter dans un monde en mouvement. Dans un troisième temps, la rédaction du référentiel s'est accompagnée d'une **relecture collective avec des équipes éducatives** déjà rencontrées et des représentants de parents d'élèves.

Au total, ce sont 6 000 élèves de collège et 400 acteurs de l'éducation et de l'orientation rencontrés et 18 régions académiques mobilisées.

Le référentiel propose **une fiche descriptive pour chaque compétence à s'orienter** : définition, niveaux de progressivité pour leur acquisition (aperçu, appropriation, application, autonomie), des illustrations (témoignages, situations d'orientation), des pistes d'actions (exemples d'activités à réaliser par les élèves avec notamment des ressources pédagogiques de l'Onisep) et des liens vers d'autres actions pédagogiques et sources d'informations.

Source : onisep.fr/Onisep Occitanie/20dec24

Référentiel des compétences du XXI^e siècle

Ce référentiel vise à doter les élèves des aptitudes nécessaires pour répondre aux défis contemporains. Organisé autour des « 6C » (Connaissance de soi, Conscience globale, citoyenneté mondiale ; Communication écrite et orale ; Pensée critique ; Collaboration ; Créativité, innovation), il permet de structurer l'acquisition de ces compétences clés. Concrètement, il ne s'agit pas de nouvelles compétences, mais plutôt du renforcement d'un certain nombre de compétences transversales. Ces Référentiels sont à retrouver sur onisep.fr <https://bit.ly/49FTabo> Ils rejoignent le Référentiel des compétences à s'orienter au lycée qui sera actualisé dans le courant du 1^{er} trimestre 2025.

LE SITE DE LA SEMAINE

<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

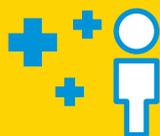
L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a mis en place le site **L'Europe s'engage en France. Dédié à l'information sur les fonds européens, ce site est une porte d'entrée pour s'informer sur les opportunités de financements européens au niveau des territoires.**

Retrouvez les ressources utiles à la compréhension, l'application des réglementations, le suivi et la promotion des fonds européens. Des ressources pédagogiques incontournables de la programmation 2021-2027 sont également à disposition.

➔ PARCOURSUP EST OUVERT

La plateforme a ouvert mercredi 18 décembre avec une nouvelle rubrique qui fournit des données sur le profil des candidats admis des années précédentes et sur la réussite et l'insertion professionnelle liées à chaque formation.

Dès cette semaine, les élèves s'informent sur le fonctionnement de Parcoursup et peuvent consulter la carte des formations disponibles en 2025 : ils y retrouvent un large éventail de formations, y compris des formations en apprentissage, pour réfléchir à leur projet.



ÇA RECRUTE !

Ingénieure forestière, ingénieur forestier, un métier de terrain recherché aux nombreuses perspectives d'évolution.

Exerçant son activité dans le public ou le privé, l'ingénieure forestière, l'ingénieur forestier prend les décisions liées à la gestion des massifs forestiers (entretien, coupe, reboisement) et organise le travail de ses équipes de terrain. Son travail consiste aussi à entretenir des relations suivies avec les autres acteurs de la forêt (propriétaires, acheteurs, entrepreneurs, élus locaux...).

Entre bureau et terrain, il s'agit de posséder de réelles compétences techniques et des capacités certaines de négociation et de communication. Dans le public, avec 10 ans d'ancienneté, il est possible d'accéder au grade d'ingénieur-e divisionnaire des travaux.

Lire sur agrorientation.com
<https://bit.ly/3W8dnRR>

Pour chaque formation, ils disposent d'une fiche de présentation dans laquelle ils peuvent consulter les critères et éléments pris en compte par les formations pour l'examen des candidatures : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique, etc.

Ils peuvent prendre connaissance aussi du statut de la formation, des frais de scolarité mais aussi des dates des journées portes ouvertes, des possibilités de poursuite...

Des formations similaires sont également proposées pour élargir leurs choix.

Nouveauté : depuis le 18 décembre, la rubrique *Visualiser les chiffres d'accès à la formation* de la fiche formation propose des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée).

Dans la rubrique *Poursuivre ses études et connaître les débouchés*, il est possible également de consulter des données nouvelles sur la réussite et l'insertion dans les formations qui intéressent les élèves.

Conseil : pour aider à choisir sa formation, penser à vérifier les informations essentielles : statut de l'établissement, frais de scolarité, nom du diplôme, éligibilité aux bourses sur critères sociaux, etc.

Étape 2, du mercredi 15 janvier au 13 mars et jusqu'au 2 avril 2025 : Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier.

Étape 3, du lundi 2 juin au jeudi 10 juillet 2025 : Je reçois les réponses des formations et je décide.

<https://www.parcoursup.gouv.fr/>

Chaque année, environ 900 000 candidats postulent en première année de l'enseignement supérieur en France via Parcoursup. La certification PIX sera désormais automatiquement remontée dans le dossier des candidats.

Source : [parcoursup.gouv.fr](https://www.parcoursup.gouv.fr/)/Onisep Occitanie/20dec24

➔ ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES SUR PARCOURSUP

Pour informer sur la procédure et accompagner les élèves tout au long de l'année, des outils créés par l'Onisep sont à disposition : un calendrier, un mémo, des fiches pratiques, des séquences pédagogiques et des ressources.

L'Onisep met notamment à disposition des professeurs principaux et des référents de terminale des fiches pour aider leurs élèves à faire le point sur leur projet d'orientation, à préparer leur entretien personnalisé ou à renseigner la rubrique Activités et centres d'intérêt. Objectif : les accompagner au mieux vers le supérieur.

À retrouver sur onisep.fr
<https://bit.ly/4gHPEQ3>

Source : onisep.fr/Onisep Occitanie/20dec24

4

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

4 CONSEILS POUR UN PRÉ-ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE 100 % RÉUSSI !

Dans un processus de recrutement, il n'est pas rare que l'employeur commence par appeler le candidat.

Ce premier échange téléphonique de quelques minutes permet au recruteur de s'assurer que les candidats et lui partagent les mêmes attentes.

France Travail vous donne les 4 conseils pour aborder cette étape avec sérénité.
<https://bit.ly/3VMQdQv>

➔ L'APPRENTISSAGE EN 2023

Cette étude de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) montre que 849 600 contrats d'apprentissage ont débuté en 2023, soit une augmentation de 2 % seulement sur un an, en net ralentissement par rapport aux fortes hausses constatées depuis 2019.

La progression enregistrée en 2023 reste **plus élevée dans l'enseignement supérieur** (+ 2 %), qui représente 62 % des nouveaux contrats, que dans l'enseignement secondaire (+ 1 %), en raison notamment de l'augmentation du nombre d'entrées dans les formations de niveau bac + 5 ou plus (+ 5 %).

Les entrées des mineurs et de leurs aînés de plus de 25 ans progressent (+ 6 % dans les deux cas). 57 % des contrats sont signés par des apprentis ayant 20 ans ou plus, une part stable par rapport à 2022.

55 % des contrats débutés en 2023 concernent **des hommes** (stable sur un an).

2 % des contrats débutés en 2023 concernent des apprentis reconnus comme travailleurs handicapés.

Près de trois contrats sur quatre débutent en 2023 dans le **secteur tertiaire***. Seules les structures de moins de cinq salariés connaissent une baisse des entrées (- 4 %).

Dans un contexte marqué par de nouveaux objectifs de recrutement dans la fonction publique, avec des aides destinées à ses trois versants (État, territorial et hospitalier), les entrées sont plus **dynamiques dans le secteur public** (+ 9 %) que dans le secteur privé (+ 1 %).

* En 2023, 74 % des apprentis sont embauchés dans le secteur tertiaire, 14 % dans l'industrie, 10 % dans la construction et 2 % dans l'agriculture, une répartition stable par rapport à 2022.

Lire l'étude sur [travail-emploi.gouv.fr](https://bit.ly/4gguRmT) <https://bit.ly/4gguRmT>

Source : travail-emploi.gouv.fr/Onisep/Occitanie/20dec24

LES P'TITES BRÈVES

AIDE AUX EMPLOYEURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une aide de 3 000 euros par an et par apprenti est versée aux employeurs de la fonction publique d'État et hospitalière. Cette aide est majorée, dans la fonction publique d'État, à 5 000 euros pour les apprentis issus de la filière numérique. Pour la fonction publique territoriale, l'État finance, à hauteur de 15 millions d'euros par an, la formation des apprentis en 2023 (même montant qu'en 2022), et jusqu'en 2025.

LES P'TITES BRÈVES

EN OCCITANIE, UN QUART DES HABITANTS DE LA RÉGION PRATIQUENT UNE ACTIVITÉ DE LA FORME/ GYMNASTIQUE DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

En 2022-2023, 59 % des habitants d'Occitanie âgés de 15 ans ou plus ont pratiqué une activité sportive de manière régulière, c'est à dire en moyenne une fois par semaine (contre 60 % pour la France entière). Ils sont 69 % à avoir pratiqué au moins une fois au cours des 12 derniers mois. C'est ce qui ressort des fiches régionales du sport 2024 de l'INJEP (Institut national de la Jeunesse et de l'éducation populaire) qui visent à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs des données territoriales sur le sport, dans un format synthétique. Lire sur [injep.fr](https://bit.ly/4irpdjf) <https://bit.ly/4irpdjf>

LES P'TITES BRÈVES

MÉTIER : TECHNICIENNE, TECHNICIEN SUPÉRIEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les inscriptions au concours de technicienne, technicien supérieur du développement durable (TSDD) sont ouvertes jusqu'au 7 janvier 2025, directement au grade de technicien principal.

Concours externe avec un bac + 2 et plus. La possibilité de choisir sa région est offerte pour la spécialité Techniques générales, qui représente la très grande majorité des places aux concours (en Occitanie pour la session 2024, 7 postes étaient proposés).

Lire sur ecologie.gouv.fr <https://bit.ly/4ipqqYm>



LA BONNE INITIATIVE

VOUS VOUS DEMANDEZ À QUOI RESSEMBLENT LES CARRIÈRES DANS LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE ? AFTRAL VOUS PROPOSE UNE SÉRIE DE LIVES CHAQUE MERCREDI DE 16H À 17H POUR VOUS AIDER À Y VOIR PLUS CLAIR !

Ces lives sont faits pour échanger en direct avec des experts, découvrir les opportunités de formation et explorer les carrières. Lire sur aftral.com <https://bit.ly/49G6Y5O>

➔ **MÉTIER : ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE**

Les architectes des bâtiments de France, ABF, ont un rôle indispensable dans la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager et dans l'aménagement des territoires.

Les ABF assurent un ensemble de missions qui méritent d'être mieux explicitées au grand public et partagées avec les élus locaux. Dans ce contexte, le ministère de la Culture lance une campagne de communication* afin de mettre en lumière leurs missions essentielles et « archi utiles ».

Nommés par la ministre de la Culture, les ABF, femmes et hommes, exercent leurs fonctions dans les services déconcentrés de l'État. Les ABF sont des architectes **fonctionnaires du ministère de la Culture**.

La fonction d'Architecte des bâtiments de France exige l'**obtention du diplôme d'architecte**, une **spécialisation** en patrimoine et en conservation architecturale, et la **réussite d'un concours** de la fonction publique en tant qu'Architecte urbaniste de l'État (AUE) suivie d'une formation d'un an.

Avec leurs équipes, ils exercent une mission de service public. Ils s'assurent du respect du patrimoine, des paysages, de la qualité des constructions et de la création architecturale. Leur rôle est de conseiller et émettre des avis en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les porteurs de projets et les professionnels de la construction.

Leur principale mission est d'œuvrer à la protection du patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Sur l'ensemble du territoire, ils sont chargés de veiller à l'insertion harmonieuse des projets de construction, d'aménagement et de transformation réalisés dans les sites patrimoniaux.

Les sites patrimoniaux possèdent une valeur historique, architecturale,

archéologique, artistique ou paysagère. Ils ont des caractéristiques distinctes et relèvent chacun d'un encadrement spécifique :

- les abords de monuments historiques constituent un périmètre protégé autour d'un édifice classé ou inscrit ;
- les sites patrimoniaux remarquables concernent des ensembles urbains, paysagers ou patrimoniaux (centres historiques ou quartiers) ;
- les sites inscrits et classés sont des espaces naturels ou bâtis protégés au titre de leurs qualités paysagères.

* à retrouver sur culture.gouv.fr
<https://bit.ly/4gzjkyZ>

Source : culture.gouv.fr/OnisepOccitanie/20dec24

CONJONCTURE EN HAUSSE !

LE SECTEUR DE LA CHIMIE RECRUTE ET OFFRE DES MÉTIERS D'AVENIR

À l'heure de la prise de conscience de l'effet de serre sur le changement climatique, la chimie est engagée dans un ambitieux plan de transformation en faveur d'une société durable.

Les entreprises du secteur innovent pour aboutir à une économie plus verte : matériaux pour les batteries, électrolyseurs et piles à combustible, produits biosourcés, recyclage, activités liées à l'économie circulaire... Pour devenir un moteur de la transition écologique, les entreprises de la chimie prévoient de recruter plus de 120 000 personnes en France d'ici à 2026. Lire sur francetravail.org
<https://bit.ly/49DEcCV>

VIENT DE PARAÎTRE

BILAN DE LA SESSION 2024 MON MASTER

La procédure s'est achevée le 15 septembre 2024, à l'issue de la phase de gestion des désistements. 85,7 % des 191 700 candidats jugés comme éligibles ont reçu au moins une proposition d'admission, un taux supérieur à celui de l'année précédente qui pourrait s'expliquer par la mise en place d'une phase complémentaire lors de cette session.

Les candidatures ont aussi été plus nombreuses : 227 100 personnes ont confirmé au moins un vœu de candidature lors de la phase principale (soit 17 000 de plus que lors de la session 2023), pour 174 400 places disponibles (contre 159 276 en 2023).

Près de 13 000 candidats ont reçu leur première proposition d'admission lors de la phase complémentaire.

Plusieurs ajustements sont annoncés pour la campagne 2025 : une refonte du portail d'information pour assurer un parcours plus fluide du candidat entre module d'information et module de candidature ; une présentation de l'offre de formation par formation ouverte et non plus par mention ; une réflexion est en cours concernant les formations en alternance.

Consultez le communiqué de presse sur le site enseignementsup-recherche.gouv.fr <https://bit.ly/4iyKWpL>